

MODULES DU SERVICE D'EXAMEN SEED

Module 1 – Examen de la réglementation relative au site et à la sûreté de conception

Sous-module 1.1. : Réglementation concernant l'évaluation de la sûreté du site

Sous-module 1.2. : Réglementation concernant la sûreté de la conception face aux risques externes

Sous-module 1.3 : Réglementation concernant l'évaluation de la sûreté face aux risques externes

Module 2 – Examen du processus de sélection de sites

Sous-module 2.1 : Application du système de gestion à la sélection du site

Sous-module 2.2 : Examen du processus de sélection de sites

Module 3 – Examen de l'évaluation du site

Sous-module 3.1 : Application du système de gestion à l'évaluation du site

Sous-module 3.2 : Examen de la présélection et évaluation détaillée des risques externes

Sous-module 3.3. : Examen du rapport d'évaluation du site

Module 4 – Examen de l'évaluation de l'impact environnemental

Sous-module 4.1 : Application du système de gestion à l'évaluation radiologique de l'impact environnemental

Module 5 – Examen de la surveillance du site

Sous-module 5.1 : Examen du programme de contrôle de la phase préopérationnelle

Sous-module 5.2 : Examen du programme de contrôle de la phase opérationnelle

Module 6 – Examen de la sûreté des structures, des systèmes et des composants face aux risques externes

Sous-module 6.1 : Examen de la conception des installations nucléaires face aux risques externes

Sous-module 6.2 : Examen de l'évaluation de la sûreté des installations nucléaires face aux risques externes

Sous-module 6.3 : Atelier sur les études probabilistes de sûreté concernant les événements externes